

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
 NATURELS PREVISIBLES RELATIF  
 AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*  
 Bernard GONZALEZ  
 17 JUIL. 2019

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1:5000  
 PARTIE NORD-EST

Juin 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018  
 ENQUETE DU : 1<sup>er</sup> avril 2019 au 3 mai 2019  
 APPROBATION DU PPR : 17 JUIL. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
 ET DE LA MER  
 SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement

